

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Numéro 2020-15

Juillet

SOMMAIRE

Espaces Naturels du Nord

Arrêté en date du **20 mars 2020** concernant
l'interdiction à l'accès de l'ensemble des Espaces
Naturels du Nord appartenant au Département du
Nord..... 03

Agréments en qualité de famille d'accueil

Arrêté en date du **12 mars 2020** concernant :
- Mme Karine DELPLANQUE à Aniche..... 07

Arrêté en date du **13 mars 2020** concernant :
- Mme Chantal VANLOO à Quaedypre..... 07

Arrêtés en date du **17 mars 2020** concernant :
- Mme Marie-Angèle EVRARD à Noyelle sur
Sambre..... 07
- Mme Tania FRANCOIS à Solrinnes..... 07
- Mme Annie HENNIAUX et M. Marc
HENNIAUX à Cousolre..... 07

Arrêtés en date du **18 mai 2020** concernant :
- Mme Odile LEROY à Paillencourt 08
- Mme Joëlle TAISNE DRUEZ à Ligny en
Cambrésis 08

Arrêtés en date du **27 mai 2020** concernant :
- M. Gautier LECLAIRE à Houtkerque 08
- Mme Liliane LEINE à Bailleul..... 08

Arrêté en date du **3 juin 2020** concernant :
- Mme Marie Françoise LHOMME HOLIN à
Thun Saint Martin..... 08

Arrêté en date du **11 juin 2020** concernant :
- Mme Fatiha HOUAT à Grande Synthe..... 08

Prix de journée 2020

Arrêté en date du **23 mars 2020** portant sur la
rectification de la fixation du montant du tarif
journalier 2018 suite à la décision de justice du 20
décembre 2019..... 11

ESPACES NATURELS DU NORD



Le Président

Direction générale adjointe en
charge
du développement
Territoriale

Direction Ruralité et
Environnement

Tél : 03.53.73.82.43

pascal.hossepied@lenord.fr
Réf : DGADT/DRE/PA/PH

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L 3221-4 et L 3221-5 relatifs aux pouvoirs du Président du Conseil départemental en matière de gestion du domaine,

Et en application des mesures générales de prévention contre la propagation du virus COVID-19 qui exigent d'éviter tout regroupement de personnes sur un même lieu ;

ARRETE

Article 1 : à compter du 20 mars 2020 et pour une période indéterminée, l'accès est interdit sur l'ensemble des Espaces Naturels du Nord (ENN) appartenant au Département du Nord, à savoir du Nord au Sud :

- Lac Bleu à Watten,
- L'Argillère de l'Aa à Nieurlet et Saint-Momelin,
- Site départemental du Mont Noir – Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel,,
- Bois d'Infière à Bouvines,
- Bois de la Noyelle à Sainghin-en-Mélantois,
- Marais de la Marque à Fretin et Péronne-en-Mélantois,
- Bois de la Tassonnière à Cysoing,
- Site ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries,
- Bois de l'Emolière à Wahagnies,
- Terril de Saint Eloi et Bois du Court Digeau à Ostricourt,
- Bois de l'Aumône à Faumont,
- Terrils de l'Escarpelle et des Pâturables à Roost-Warendin,
- La Grande Tourbière de Marchiennes,
- Etang des Nonettes à Marchiennes,
- Terril des Argales à Rieulay et Pecquencourt,
- Bois Barrois à Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt,
- Terril de Germignies Nord à Flines-Lez-Râches et Marchiennes,

lenord.fr

51, rue Gustave Delory
Tél. : 03 59 73 59 59 - www.lenord.fr
59047 LILLE CEDEX

- Terril Sainte Marie à Auberchicourt,
- Terril de la Fosse Saint Roch à Monchecourt,
- Etang d'Hamel-Torteqesne à Hamel,
- Bois de Lécluse à Lécluse,
- Propriétés départementales du site de nature d'Amaury à Hergnies et Vieux-Condé,
- Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut,
- Terrils du Bas Riez à Haveluy,
- Terril d'Audiffret à Escaudain,
- Terril Renard à Denain,
- Terril du Lavoir de Louches à Roeulx et Bouchain,
- Carrières des Plombs et des Peupliers à Abscon et Escaudain,
- Le Grand Clair à Paillencourt,
- Bois de la Petite Vilette à Felleries,
- Parc de l'Abbaye de Liessies à Liessies et Willies,
- Bois de Nostrimont à Eppe-Sauvage.

Article 2 : cette interdiction ne s'applique pas au personnel départemental, aux ayants-droit dûment autorisés ni aux services de secours et de sécurité,

Article 3 : l'interdiction de fréquentation de l'ensemble des Espaces Naturels du Nord par les publics visés à l'article 1 sera levée par arrêté de réouverture au public qui sera affiché selon les mêmes modalités que celles utilisées par le présent arrêté.

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou sur le site internet à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de l'administration départementale au recours gracieux adressé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, au Président du Conseil départemental, 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX.

Fait à Lille, le 20 mars 2020



Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental

Fait à Lille, le **20 mars 2020**
Le Président du Conseil Départemental
Jean-René LECERF

Acte déposé en Préfecture le 23 mars 2020
Affiché à l'Hôtel du Département le 23 mars 2020

ARRETES PRIS EN MATIERE D'ACTIVITE DE FAMILLE D'ACCUEIL

Les textes intégraux de ces actes peuvent être consultés :

**à la Direction de l'Offre de Service
d'Aide à l'Autonomie**
Euronord

ou

**à la Direction des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public**

Les Arcuriales
Bâtiment C
Bureau 117
45 rue de Tournai
59000 LILLE

Tout recours contre ces arrêtés doit être porté devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

AGREMENTS FAMILLE D'ACCUEIL PERSONNES AGEES OU ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du	Nom	Prénom	Adresse	Nombre de personnes (personne âgée ou adulte en situation de handicap)	Type de logement (localisation, surface)	Type d'agrément	Habilitation à l'aide sociale
12.03.2020	DELPLANQUE	Karine	100 boulevard Paul Vaillant Couturier 59580 ANICHE	3	- 2 chambres situées au 1 ^{er} étage – côté jardin - 1 chambre située au 1 ^{er} étage – côté rue et jardin	- 3 personnes en accueil à temps complet - accordé depuis le 31.03.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 6 mois avant l'échéance	oui
13.03.2020 Modification de l'arrêté en date du 07.03.2018	VANLOO	Chantal	129 Faubourg de Cassel 59380 QUAEDEPRE	2		- 2 personnes en accueil permanent	oui
17.03.2020	EVARD	Marie-Angèle	2 Le Pot d'Etain 59550 NOYELLES SUR SAMBRE	3	- 1 chambre située au rez-de-chaussée – côté rue - 2 chambres distinctes situées au 1 ^{er} étage – côté rue	- 3 personnes en accueil permanent - accordé à partir du 08.07.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 4 mois avant l'échéance	oui
17.03.2020	FRANCOIS	Tania	34 Grand Rue 59740 SOLRINNES	3	- 1 chambre située au rez-de-chaussée – côté rue - 1 chambre située au 1 ^{er} étage – côté rue - 1 chambre située au rez-de-chaussée – côté jardin	- 3 personnes en accueil permanent - accordé depuis le 22.04.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 4 mois avant l'échéance	oui
17.03.2020	HENNIAUX	Annie et Marc	30 rue Bréoux 59149 COUSOLRE	1	- 1 chambre située au rez-de-chaussée – côté jardin	- 1 personne en accueil permanent - accordé depuis le 24.05.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 4 mois avant l'échéance	oui

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du	Nom	Prénom	Adresse	Nombre de personnes (personne âgée ou adulte en situation de handicap)	Type de logement (localisation, surface)	Type d'agrément	Habilitation à l'aide sociale
18.05.2020 Modification de l'arrêté en date du 07.12.2018	LEROY	Odile	81 rue d'Estrun 59298 PAILLENCOURT	3	- 3 chambres distinctes	- 3 personnes en accueil à temps complet - accordé depuis le 30.01.2017 - pour une période de 5 ans - renouvelable 8 mois avant l'échéance	oui
18.05.2020	TAISNE-DRUEZ	Joëlle	83 rue Sadi Carnot 59181 LIGNY-EN-CAMBRESIS	3	- 3 chambres distinctes	- 3 personnes en accueil à temps complet - accordé depuis le 23.05.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 8 mois avant l'échéance	oui
27.05.2020	LECLAIRE	Gautier	16 rue Verte 59470 HOUTKERQUE	1	- 1 chambre située au rez-de-chaussée – côté jardin - surface de 9.95m ²	- 1 personne en accueil permanente - accordé depuis le 27.05.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 6 mois avant l'échéance	oui
27.05.2020	LEINE	Liliane	5 rue de l'Etang 59270 BAILLEUL	2	- 1 chambre située au 1 ^{er} étage – côté jardin - surface de 11m ² - 1 chambre située au 1 ^{er} étage – côté rue - surface de 9.75m ²	- 2 personnes en accueil à temps complet - accordé depuis le 27.05.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 6 mois avant l'échéance	oui
03.06.2020	LHOMME-HOLIN	Marie-Françoise	15 rue Jean Bart 59141 THUN SAINT MARTIN	3	- 3 chambres distinctes	- 3 personnes en accueil à temps complet - accordé à partir du 19.07.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 8 mois avant l'échéance	oui
11.06.2020	HOUAT	Fatiha	228 rue Ravel 59760 GRANDE-SYNTHÉ	2		- 2 personnes en accueil permanent - accordé depuis le 11.06.2020 - pour une période de 5 ans - renouvelable 6 mois avant l'échéance	oui

PRIX

DE

JOURNEE 2020

Les recours contentieux contre les arrêtés fixant les prix de journée doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale à Nancy, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Le Président
Direction Générale Adjointe
en charge de la Solidarité
Direction Enfance Famille
Jeunesse



Pôle Pilotage de la
Contractualisation,
De la Transformation et du
Contrôle
des Etablissements
(PPCTCE)

Lille, le 23/03/2020

Tél. : 03 59 73 80 75

Affaire suivie par : Odile JOURDAEN

Arrêté rectificatif portant fixation du
montant du tarif journalier 2018 suite à la
décision
de justice en date du 20 décembre 2019

FONDATION D'AUTEUIL
sise au 40, rue Jean de Fontaine
75781 PARIS CEDEX 16

N° SIRET : 775 688 799 00011

Le Président du Département du Nord

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.314-1 et suivants, les articles L.351-1 à L.351-7, les articles R.314-1 à R.314-196, les articles R.351-8 et R.351-15 ;
- Vu la délibération de l'assemblée départementale fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles votée lors de la session budgétaire en date du 12 décembre 2016 ;
- Vu l'arrêté initial portant fixation de la tarification 2018 du 12 avril 2018 ;
- Vu les décisions du Tribunal Intérregional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy (TITSS) des 30 juillet 2019 et 20 décembre 2019 ;
- Vu le courrier en date du 12 mars 2020 transmis par le du Pôle Pilotage de la Contractualisation, de la Transformation et du Contrôle des Etablissements portant autorisation budgétaire et de tarification, validant les modalités d'application de cette décision de justice,
- Vu la réponse exprimée par la personne ayant qualité pour représenter MECS St JACQUES par courriel transmis le 20 mars 2020, validant également les modalités d'application de cette décision de justice ;
- Considérant la nécessité d'établir un tarif journalier rectificatif pour l'année 2018 concernant la structure MECS St JACQUES sise au 647, rue de Bazinghien, BP 29, 59360 LOOS gérée par la FONDATION D'AUTEUIL sis(e) au 647, rue de Bazinghien, BP 29, 59360 LOOS ;
- Sur proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} : La décision du TITSS arrête le montant de la classe 6 brute à 6 188 441 € et de la classe 6 nette à 6 104 388 concernant l'internat, les mesures d'IEADR et du service d'accueil de jour ainsi que de la reprise du déficit 2016 à hauteur de 561 947,85 €.

Article 2 : Cette nouvelle tarification entraîne pour 2018 un résultat excédentaire de 780 608 €, compte tenu des consommations réalisées par la MECS Saint Jacques, et des reprises de résultats antérieurs déjà partiellement prises en charge dans la tarification 2019.

Article 3 : Compte tenu des éléments cités aux articles 1er et 2, le solde à verser à la MECS St Jacques est de 937 024 € dont 870 414 € à la charge du Département du Nord et 66 610 € à la charge des autres départements ayant facturé une activité au titre de 2018.

Article 4 : Compte tenu de la décision du TITSS, les PJ 2018 applicables sont :

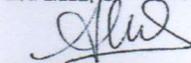
	INTERNAT	ACCUEIL DE JOUR
Prix de journée	191,36 €	86,79 €

Article 5 : Le présent arrêté peut, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale : Cour Administrative d'Appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, CO 50015, 54 035 NANCY Cédex.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié à l'organisme gestionnaire concerné et publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Article 7 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 23/03/2020



Anne DEVREESE
Directrice Générale Adjointe déléguée,
A l'Enfance, Famille et la Jeunesse

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 Lille cedex
03 59 73 59 59 - www.le.nord.fr

Fait à Lille, le 23 mars 2020
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice générale adjointe déléguée,
à l'Enfance, Famille et Jeunesse
Anne DEVREESE

Affiché à l'Hôtel du Département le 24 mars 2020

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

- Accueil

Les Arcuriales

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (Bâtiment D - 1^{er} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Les Arcuriales - 59000 LILLE
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité
☎ 03.59.73.85.16

Achévé d'imprimer le 15/07/2020
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal